

Réglement du challenge ARMORIC RAIDS AVENTURES

Article 1 : Participation

Pour participer au challenge Armoric raids aventures 2019, une équipe doit participer à au moins 2 des sept raids suivants :

12 mai : ENSATT Lannion (22)

26 mai : L'Orient Raid (56)

16 juin : Raid des 2 Rivières Quemper-Quezenec (22)- Championnat de Bretagne des Raids Aventures

13-14 septembre : Emeraude Défi Raid (22)

15 septembre : Raid Sport Nature Inzinzac-Lochrist (56)

22 septembre : Raid de Guerlédan (22)

6 octobre : Raid Quimper Orientation (29)

Si il y a un format court et un format long organisés sur un raid, les deux rapporteront des points pour le challenge (cf article 4).

L'équipe doit s'inscrire sous le même nom d'équipe sur l'ensemble des épreuves auxquelles elle participe.

Article 2 : Inscription

L'inscription au challenge Armoric Raids Aventures est gratuite et automatique dès lors qu'une équipe participe à au moins un raid du calendrier.

Article 3 : Composition des équipes

Chaque équipe pourra compter jusqu'à quatre membres.

Le nom de l'équipe devra être à chaque épreuve strictement le même.

Article 4: Classement

Il sera établi cinq classements :

-Pour les juniors et espoirs nés en 1995 et après: un classement féminin et un classement masculin.

Les classements seront effectués en individuel, même si le raid aventure se pratique obligatoirement en équipe. Ce qui donne la possibilité aux juniors et espoirs de courir avec une ou un équipier.ère de n'importe quelle catégorie. C'est le classement en catégorie qui compte.

-Pour toutes les catégories : un classement féminin, un classement mixte et un classement masculin.

Pour être classé, plusieurs conditions devront être respectées :

- le nom de l'équipe devra être strictement le même sur toutes les épreuves.

-l'équipe devra avoir été classée au moins sur une épreuve.

-l'équipe devra avoir respecté les dispositions de l'article 3

-c'est le nom de l'équipe qui fait foi pour le classement.

Au plus les quatre meilleurs résultats seront pris en compte.

Pour chaque classement, les points seront attribués sur la base des résultats de chacun des raids :
Les points seront attribués comme suit :

-Format long :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	90	81	75	66	60	54	48	42	36	30
Place	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et +
Points	24	21	18	15	12	9	6	3	3	3

-Format court :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	30	27	25	22	20	18	16	14	12	10
Place	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20 et +
Points	8	7	6	5	4	3	2	1	1	1

Une équipe qui abandonne ne marque pas de point.

Bonus : 15 points de bonus seront attribués à toutes les équipes qui seront classées à 5 manches et plus.

En cas d'égalité au classement général final, les confrontations directes entre les équipes seront comparées et détermineront le classement, si l'égalité persiste le classement du dernier raid de l'année fera fois.

Article 5 : Récompenses

Au terme de la saison 2019, les trois premières équipes de chaque classement seront récompensées. La remise des récompenses aura lieu lors de la dernière manche du challenge Armorik Raid Aventures (présence obligatoire d'au moins un membre de l'équipe).

Les vainqueurs d'une manche gagnent leur participation pour la manche suivante et uniquement celle-ci. Ce lot ne n'est ni échangeable ni commercialisable.

Les vainqueurs du challenge seront invités à participer à la finale du Championnat de France FFTRI/Raids de la saison 2019/2020, sous réserve d'y être qualifié par leur propre moyen par le biais des manches qualificatives, sinon elle effectuera ce raid sur le circuit open.

Un lot fidélité sera offert à chaque concurrent des équipes ayant participé à 5 épreuves ou +

Article 6 : Dopage

Les organisations des Raids Aventures s'inscrivent dans une lutte pleine et entière contre le dopage. A tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du challenge Armorik Raids Aventures. L'ensemble des fédérations sportives et organisateurs de course sport-nature en seront informés, en leur demandant d'appliquer des sanctions adaptées.

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents à une des épreuves du challenge Armorik Raids Aventures entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

Article 10 : Organisateur

Le challenge Armorik Raids Aventures est organisé par la ligue de Bretagne de Triathlon, Maison des associations, Rue Paul Lhuel, 56240 Plouay